



Évaluation continue au cours de l'année en lecture et en mathématiques dans le Maine (2024-25)

Cher parent/tuteur,

Cette année scolaire, les élèves du Maine financés par des fonds publics, de la 3^e à la 8^e année et en 2^e année de lycée, participeront à l'Évaluation continue au cours de l'année dans le Maine ([Maine Through Year Assessment](#)) à l'automne et au printemps. L'évaluation met l'accent sur les attentes importantes au niveau de l'année scolaire en lecture et en mathématiques. Les éducateurs se basent sur les résultats de cette évaluation pour orienter l'enseignement, mettre en place des mesures de soutien pour les élèves et partager des informations sur les résultats scolaires avec les familles.

Les écoles choisissent leurs dates d'administration locales parmi les fenêtres d'administration des six semaines :

- Automne 2024 (obligatoire) : Du 16 septembre au 25 octobre
- Hiver 2025 (facultatif) : Du 6 janvier au 14 février
- Printemps 2025 (obligatoire) : Du 14 avril au 30 mai

Les principales caractéristiques de l'évaluation sont les suivantes :

- L'évaluation se fait **sur ordinateur**. À la suite d'une réponse correcte, l'élève peut se voir proposer une question plus difficile. À la suite d'une réponse incorrecte, l'élève peut se voir proposer une question plus facile. Par conséquent, l'évaluation s'adapte à l'apprenant et est unique pour chaque élève.
- L'évaluation est **conçue pour ne pas être chronométrée**. Les élèves doivent disposer du temps nécessaire pour répondre à toutes les questions de l'évaluation.
- L'évaluation permet aux enseignants d'accéder à **des données immédiates et exploitables** et de les utiliser pour planifier l'enseignement. Les écoles reçoivent les données de l'évaluation dans les 72 heures.
- Les évaluations d'automne, d'hiver (facultatif) et de printemps peuvent être utilisées comme un moyen de **mesurer la progression des élèves** au fil du temps. L'évaluation de printemps peut être utilisée comme pour **mesurer les performances des élèves en fonction des normes de l'État pour chaque niveau d'études**. Pour mieux comprendre ce que votre élève sait et peut faire, les résultats de l'évaluation doivent être utilisés en parallèle avec d'autres sources, telles que les évaluations scolaires et l'apprentissage en classe.
- Les élèves disposent d'une variété de soutiens et de **fonctions d'accessibilité** pour s'assurer que l'expérience d'évaluation est aussi cohérente que possible avec l'enseignement quotidien de l'élève. Ces fonctions d'accessibilité comprennent, sans s'y limiter, des aides et des aménagements pour les élèves bénéficiant de plans de soutien, de plans d'acquisition individuelle de la langue, de plans 504 et de plans d'enseignement individualisé (PEI).

Pour plus d'informations sur l'Évaluation continue au cours de l'année dans le Maine, veuillez contacter l'enseignant de votre élève ou l'administrateur de l'école.